



Compte rendu de l'UPI Conseil d'École Maternelle n°1 Du 18 Octobre 2018

Durée : 1h30

PARTICIPANTS

Représentants des parents d'élèves (UPI) :

- Mme FLAMAND (MS/GS)
- Mme LEPELTIER (PS/MS)

Enseignantes :

- Mme FAUCONNIER (PS/MS)
- Mme METIVIER (MS/GS)

Présidente de séance :

- Mme Fauconnier

ATSEM :

- Mme POSTEL (GS/MS)
- Mme SERVIERES (MS/PS)

Représentants de la Mairie :

- M. LUBRANESKI, Maire des Molières
- Mme BINET, adjointe au maire, déléguée à la petite enfance et aux écoles
- M. PRABONNEAU, adjoint au Maire, responsable des services techniques
- M. MIOT, Vice-Président de la Caisse des Ecoles
- Mme LAMBAUT, responsable des services périscolaires

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|-----------------------------|
| • Règlement intérieur | • Caisse des Écoles |
| • O.C.C.E. | • Sécurité |
| • Projet d'école | • Sorties prévues - projets |
| • Activités pédagogiques complémentaires | • Bilan des travaux |
| • Animations et fêtes pour ce trimestre | • Points UPI |

COMPTE-RENDU UPI

EFFECTIFS

14 élèves de Petite Section, 19 élèves de Moyenne Section, 19 élèves de Grande Section.

Dans la classe de Mme FAUCONNIER : 14 petits et 12 moyens

Dans la classe de Mme METIVIER : 7 moyens et 19 grands.

ÉLECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

La participation pour la rentrée 2018 est de 69,15 % (contre 54,81 % l'année dernière).

REGLEMENT INTERIEUR

Nous rappelons qu'il est nécessaire de justifier toute absence d'un enfant par écrit, hors du cahier de vie, conformément à la circulaire 2004-054 du 23/03/2004.

Un certificat médical doit être fourni lorsque l'enfant a été atteint d'une maladie contagieuse. Les parents se doivent de prévenir l'école de tout problème médical de leur enfant dont le personnel de l'école. Le règlement intérieur est accepté.

Il est conseillé de prévenir tant la mairie, que l'école sur papier ou mail et téléphone de l'absence de l'enfant.

BILAN FINANCIER OCCE

La coopérative scolaire sert à acheter :

- du petit matériel
- des ingrédients pour la pâtisserie
- développement des photos
- achat de livres et de jeux mathématiques
- abonnements magazines

CAISSE DES ECOLES

Elle est financée par les parents d'élèves, les donateurs et les recettes réalisées lors des différentes manifestations (marché gourmand, bourse aux jouets, tombola, buvettes lors de la brocante et de la fête de l'école, et le loto).

La Caisse des Ecoles sert à financer les spectacles, les jouets de Noël, les interventions dans l'Ecole, les transports lors des sorties...

L'équipe du Conseil a remercié toute l'équipe de la Caisse des Ecoles, les bénévoles et donateurs, en particulier les parents d'élèves de maternelle dont la participation financière est en hausse.

TRAVAUX

Les marquages au sol ont été repeints dans la cour de récréation et sur le plateau d'évolution.

SECURITE

Présentation du PPMS : L'école met en place un Plan Particulier de Mise en Sûreté face aux risques majeurs : il prend en compte les risques liés à des accidents majeurs d'origine naturelle (tempête, inondation...), technologique (nuage toxique...) ou à des situations d'urgence particulière (intrusion de personnes étrangères à l'école, attentats...).

Durant cette année scolaire, trois exercices doivent être organisés ; ils permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et adaptés à l'âge des enfants.

Exercices : Un exercice obligatoire simulant une intrusion dans l'école sera réalisé en novembre. Deux autres exercices obligatoires se feront dans l'année.

Aménagements à l'école : Toutes les fermetures des portes sont conformes. Un système d'alarme va être installé durant les vacances de Noël. Il comportera trois signaux d'alarme distincts pour le confinement, pour se cacher en cas d'intrusion, et pour fuir.

Seule la directrice aura un boîtier permettant le déclenchement de l'alarme.

PROJET D'ECOLE

Il comprend trois axes :

- la phonologie : séances régulières pour bien distinguer les sons (pour préparer à aborder la lecture par la suite). Présentation des comptines sur les sons entre les deux classes, puis chants en commun.
- le graphisme et l'écriture :
 - o réalisation de guirlandes décorées de graphismes, œuvres de Noël décorées de graphismes qui forment les cadres, écriture et graphismes sur les cartes d'invitation pour la soirée de Noël ;
 - o écriture des titres des œuvres sur les animaux, en 3ème période
 - o fleurs décorées de graphismes, en 5ème période.

- le respect des règles et l'attention à travers le respect de la nature :
 - o Plantations tout au long de l'année : bulbes et légumes ; soins et observation du développement.
 - o Fruits et légumes : apprendre à les connaître : observation, classement et dégustation ; préparations culinaires à faire goûter à l'autre classe, et à faire goûter aux parents lors de la soirée de Noël et en fin d'année scolaire.
 - o Étude des animaux de nos forêts : il y aura une sortie commune sur ce thème, et éventuellement une intervention à l'école du FICIF pour observer des traces d'animaux, des pelages...

- le volet culturel porte sur l'éducation musicale : sur le thème des animaux de nos forêts et sur les fruits et légumes : mise en musique de chants ou comptines ; écoute, discrimination, puis pratiques d'instruments ; déplacements en imitant les animaux. Apprentissage de chants et comptines. Écoute de supports musicaux. Présentation aux parents lors d'un spectacle.

- les arts visuels : réalisation d'œuvres pour Noël décorées de graphisme, en lien avec le travail de graphisme mentionné plus haut ; réalisation de portraits d'animaux, selon différentes techniques ; réalisation de tableaux de fleurs. Exposition des œuvres dans l'école.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES (APC)

Les activités pédagogiques complémentaires sont des temps de travail en groupe restreint pour aider les élèves dans leurs apprentissages en particulier dans le domaine du langage écrit et oral, pour faciliter la prise de parole, et augmenter la confiance en soi.

Ces APC ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 11h30 à 12h. L'autorisation des parents est nécessaire pour qu'un enfant puisse en bénéficier.

ANIMATIONS POUR CE TRIMESTRE

- lundi 5 novembre : photographie ;
- vendredi 16 novembre : cross organisé dans le bois ;
- jeudi 22 novembre : animation Kapla pour les trois niveaux ;
- mercredi 5 décembre : spectacle de la compagnie des 3 Chardons ;
- vendredi 14 décembre dans la grande salle de l'école, de 17h30 à 19h : soirée de Noël offert aux parents (toutes les préparations seront faites par les élèves). Exposition des œuvres des élèves.
- en décembre : remise de cadeaux (financés par la Caisse des Ecoles).

L'intervenant en musique, Nicolas Espié, musicien agréé par l'Education Nationale, interviendra les jeudis après les vacances de Toussaint, après accord de l'Inspection.

SORTIES ET PROJETS DES CLASSES

Travail sur le thème de la nature : plantations de bulbes. Etude des fruits et légumes. Puis travail sur le thème de Noël avec la préparation à l'accueil des parents lors de la soirée de Noël.

Spectacle de chants ou/et de danses en avril (vendredi 12 avril).

Mini-tennis au printemps pour les élèves de Grande Section (à confirmer).

Activité vélo au troisième trimestre, pour les deux classes.

Animation sur les animaux de nos forêts par la F.I.C.I.P. à l'école (à confirmer). Sortie pour une cueillette à Torfou en mai ou juin (à confirmer).

Fête du village : samedi 22 juin.

POINTS UPI

- **Poux** : l'affiche annonçant la présence de poux dans l'école sera mise à jour. Tant que l'affiche est présente, c'est que des poux sont présents !
N'hésitez pas à consulter ce lien, qui vous explique comment éradiquer ce fléau : <http://poux.questionsante.org/savoirplus.htm>. Nous rappelons que si votre enfant a des poux, il faut prévenir la maîtresse de votre enfant, et de traiter immédiatement la chevelure de votre enfant, ainsi que : matelas, doudous, chapeaux, siège enfant dans la voiture, partout où votre enfant a pu poser sa tête. Nous comptons sur votre participation pour que les poux ne reviennent pas à l'école. Merci à vous.
- **PAI** : dès que les parents déposent un P.A.I. à l'école, il est envoyé au médecin scolaire ou au médecin PMI. Une copie est gardée à l'école et une copie est fournie à la mairie. La directrice garde ainsi une copie du P.A.I. à chaque étape des signatures (avant signature du médecin / après signature du médecin et transmission pour signature en mairie/ après validation complète du P.A.I.) et en fournit une copie à la mairie aussi à chaque étape.
- **Réunions d'information aux parents** : les parents regrettent que cette réunion se soit déroulée dès la première semaine de la rentrée, n'ayant pas eu le temps matériel pour s'organiser. Les enseignantes souhaitent informer au plus tôt les parents d'élèves de PS pour leur permettre d'être rassurés sur la prise en charge de leur enfant. Il est apparu aussi nécessaire de présenter au plus vite Mme Métivier, la maîtresse remplaçante, aux parents de la classe de MS-GS pour les rassurer sur le suivi pédagogique qui est mis en place entre Mme Métivier et Mme Bourdot, la maîtresse titulaire du poste, qui devrait revenir normalement le 19 Novembre 2018.
- **Date du premier conseil d'école** : le premier conseil d'école doit être organisé dans les quinze jours suivant les élections de représentants de parents d'élèves. Les parents auraient souhaité qu'il soit placé durant la semaine de la rentrée, contrairement aux années précédentes.
- **Collecte de données administratives** : les parents souhaiteraient ne pas devoir remplir plusieurs formulaires en début d'année, à l'école et à la mairie, car ces formulaires recueillent des informations identiques. Un regroupement des informations peut être étudié.
- **Collation** : Nous avons abordé le sujet de la collation mise en place auparavant, des parents estimant que l'heure du repas du midi pour les moyens / grands est tardive. Il nous est indiqué qu'il ne doit plus avoir lieu de collation dans les écoles, sauf en cas de projet particulier sur l'alimentation. Il est cependant possible de proposer des fruits à l'accueil du matin, sachant que cela entraîne une organisation assez lourde et ne serait probablement pas justifié dans notre école.
- **Fête de l'école** : les parents ont émis le souhait de revenir à une fête pendant laquelle les parents seraient présents. L'organisation est à prévoir d'ici la fin de l'année 2018, pour que la mairie puisse planifier le déroulement de la fête du village.
- **Rythmes scolaires** : le Comité Education peut se réunir à nouveau si des parents ou enseignants souhaitent aborder le sujet d'une éventuelle demande de dérogation aux rythmes scolaires.

- Les points concernant l'accueil péri-scolaire seront abordés lors d'une réunion spécifique, hors conseil d'école, s'ils n'ont pas d'impact sur le fonctionnement de l'école.

Date du prochain Conseil d'École Maternelle : le 14 Février 2019 à 18h

Secrétaire de séance pour l'UPI : Anne-Claire LEPELTIER